

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

---

Lors de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2026, le conseil de la Municipalité d'Adstock a adopté le premier projet de règlement numéro 299-24-8 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 299-24.

Le projet de règlement a pour objet :

- De corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions du Règlement ;
- D'apporter des modifications en lien avec les dispositions interprétatives ;
- D'encadrer l'éclairage des serres autres que domestiques ;
- De limiter l'usage « Habitation saisonnière (H7) » aux abords de la route du 5<sup>e</sup>-Rang et du 6<sup>e</sup> Rang dans un milieu de vie « M2.1 – Forestier limité » selon certaines conditions ;
- D'apporter des modifications concernant la distance minimale de la ligne avant pour une haie ;
- D'apporter des modifications concernant la hauteur maximale d'une clôture en cour avant ou en cour avant secondaire ;
- Modifier certains éléments concernant les dispositions relatives aux droits acquis.

Une assemblée de consultation publique aura lieu le lundi 6 juillet 2026 à 19 h à l'édifice Bernardin-Hamann à Adstock. Durant cette assemblée, la Municipalité présentera les principaux éléments du projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet ne contient pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet à la page [Règlements municipaux](#) accessible à partir de l'onglet Services aux citoyens.

**Toute personne intéressée qui désire se faire entendre concernant ce projets de règlement peut également transmettre des commentaires ou observations par écrit avant le vendredi 3 juillet 2026 par les moyens suivants :**

par courriel :

[dg@adstock.ca](mailto:dg@adstock.ca)

par courrier :

À l'attention de M. Jérôme Grondin  
35, rue Principale Ouest  
Adstock (QC)  
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 9 juin 2026.

Le directeur général,

(Signé)

\_\_\_\_\_  
Jérôme Grondin